



## Commission Régionale Futsal

SAISON 2018/2019

### PROCÈS-VERBAL N°16

Réunion du Lundi 03 décembre 2018

Présent(e)s : MME AUBERE – MM. ELBILIA – HAMZA – SMAGUE

Excusé : M. COUCHOUX

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

\*\*\*\*\*

#### Votre messagerie @lpiff.fr évolue.

Durant les mois de novembre et décembre 2018, la Ligue de Paris Ile de France de Football va mettre en place votre nouvelle messagerie @lpiff.fr sur la plateforme de Google « G Suite ». Votre adresse de messagerie ne changera pas et restera sous la forme [compte]@lpiff.fr, mais votre mail sera consultable depuis Gmail (en version web et sur l'application mobile). Un guide complet ainsi qu'une vidéo ont été créés pour vous accompagner pendant cette migration qui sera finalisée le mardi 18 décembre 2018. Pour toute demande d'information vous pouvez vous adresser à [eblazeix@fff.fr](mailto:eblazeix@fff.fr)

### **COUPE NATIONALE FUTSAL**

**Tour n°4**

**21144712 LES NOMADES FUTSAL 1 / LA COURNEUVE AS 1 du 01/12/2018**

Lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la feuille de match.

La Commission enregistre le forfait non avisé de LA COURNEUVE AS 1.

LES NOMADES FUTSAL 1 qualifié pour le prochain tour.

**21144706 SEVRAN FC 1 / MASSY UF 1 du 01/12/2018**

La Commission,

Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel accompagné de la feuille de match,

Considérant qu'un problème technique lié à la fixation d'un des 2 buts a été détectée par l'arbitre avant le match,

Considérant que l'arbitre a décidé de ne pas faire jouer le match pour préserver la sécurité des acteurs de la rencontre,

Considérant que les 2 équipes étaient présentes,

Considérant que le prochain tour de Coupe Nationale Futsal est prévu la semaine du 10 au 16 décembre 2018,

Considérant que les conditions du bon déroulement de la rencontre dans le gymnase du club de SEVRAN FC 1 ne sont pas garanties eu égard au problème de fixation du but lors du match en objet,

Par ces motifs,

**Fixe et inverse le match au samedi 08/12/2018 à 20h45 au gymnase Jean Moulin à MASSY.**

**Par conséquent la rencontre de championnat Régional – poule B**

**20528967 MASSY UF 1 / PARIS 14 FC 1 du 08/12/2018 est reportée au samedi 22/12/2018.**

**21144714 FC CHAVILLE 92 1 / ILE SAINT DENIS AF 1 du 30/11/2018**

La Commission,

Pris connaissance des courriels des 2 clubs, du rapport de l'arbitre officiel et de la feuille de match,

Considérant que la rencontre n'a pas pu se dérouler en raison de la fermeture du gymnase en vue de la préparation d'une compétition de tir à l'arc,

Considérant que les 2 équipes étaient présentes,

Considérant que le club du FC CHAVILLE 92 1 n'a pas prévenu les services administratifs de la LPIFF dans les délais impartis,

Considérant que le club du FC CHAVILLE 92 1 n'a pas mis en œuvre les conditions optimales d'accueil de l'équipe adverse et que sa responsabilité est donc engagée dans le non déroulement du match,

Par ces motifs,

Fait application de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF et donne match perdu par pénalité au club du FC CHAVILLE 92 1 pour en attribuer le gain à ILE SAINT DENIS AF 1 :

**ILE SAINT DENIS AF 1 qualifié pour le prochain tour.**

**Tour n°5:**

**Les rencontres sont à jouer la semaine du 10 au 16 décembre 2018.**

**EPREUVE:**

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but, suivant l'arrêt au premier écart constaté.

En cas d'indisponibilité du gymnase du club recevant dans la semaine de ce tour, la rencontre est inversée.

**FEUILLE DE MATCH:**

Utilisation de la Feuille de Match Informatique ou papier s'il s'agit d'un club de District n'ayant pas recours à la FMI en championnat.

**ARBITRAGE:**

Pour ces rencontres, il sera désigné 2 Arbitres officiels, à la charge des 2 clubs.

**TIRAGE AU SORT :**

10 matchs (20 clubs)

Exempts : 7 clubs

5 clubs de division 1 Championnat de France

2 clubs de division 2 Championnat de France

Pour consulter le tirage au sort, cliquer sur le lien ci-dessous :

<https://paris-idf.fff.fr/competitions/?id=349455&poule=12&phase=1&type=cp&tab=resultat>

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF****Tirage au sort du prochain tour : le lundi 17 décembre 2018****CHAMPIONNAT****Régional 1**

La Commission reporte les matchs ci-dessous au samedi 22/12/2018 suite à la qualification des clubs concernés pour le tour n°5 de la Coupe Nationale Futsal :

20528557 DIAMANT FUTSAL 1 / LES ARTISTES 1 reporté au 22/12/2018  
20528558 AUBERVILLIERS OMJ 1 / LIEUSAIN FOOT AS 1 reporté au 22/12/2018  
20528559 GARGES DJIBSON 2 / NEW TEAM 91 FUTSAL 1 reporté au 22/12/2018  
20528561 PIERREFITTE FC 1 / PARIS SPORTING CLUB 2 reporté au 22/12/2018

\*\*\*\*\*

**20528571 PIERREFITTE FC 1 / LES ARTISTES 1 du 08/12/2018**

Courriel du club des ARTISTES 1.

La Commission au vu du motif invoqué reporte la rencontre à une date ultérieure.

**20528573 PARIS METROPOLE 1 / NEW TEAM FUTSAL 91 1 du 08/12/2018**

Demande via Footclubs de PARIS METROPOLE 1 pour inverser la rencontre suite à un problème de créneau.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de NEW TEAM FUTSAL 91 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 07/12/2018 – 12h00.

De plus, la Commission demande au club de PARIS METROPOLE 1 de bien vouloir lui faire parvenir l'attestation d'indisponibilité du gymnase.

\*\*\*\*\*

**Régional 2**

La Commission reporte les matchs ci-dessous au samedi 22/12/2018 suite à la qualification des clubs concernés pour le tour n°5 de la Coupe Nationale Futsal :

**Poule A**

20528676 AULNAY FUTSAL 1 / B2M FUTSAL 1 reporté au 22/12/2018  
20528678 MARCOUVILLE SC 1 / PARIS ACASA 2 reporté au 22/12/2018

**20528682 PARIS ACASA 2 / B2M FUTSAL 1 du 24/11/2018**

Reprise de dossier,

La Commission,

Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, des courriels de PARIS ACASA 2 et de la Mairie de Paris,

Considérant que la rencontre n'a pas pu se dérouler en raison de l'occupation du gymnase par une compétition de Roller,

Considérant que les 2 équipes étaient présentes,

Considérant les explications apportées par le club de PARIS ACASA sur les échanges de mails avec la ville de Paris,

Considérant que selon les informations communiquées par la ville de PARIS, le club de PARIS ACASA a été informé en début de saison de l'indisponibilité du gymnase le 24/11/2018,

Considérant que conformément à l'article 10.4 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., ce sont les clubs qui doivent prévenir les instances en cas d'indisponibilité des installations sportives, étant précisé que la Ligue tient

compte également des informations qu'elle peut parfois recevoir directement de la part des propriétaires des installations sportives,

Considérant que le club de PARIS ACASA n'a pas prévenu les services administratifs de la LPIFF de l'indisponibilité de son gymnase et n'a donc pas mis en œuvre les conditions optimales d'accueil de l'équipe adverse,

Considérant que sa responsabilité est engagée dans le non déroulement du match,

Par ces motifs,

Fait application de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF et donne match perdu par pénalité au club de PARIS ACASA 2 pour en attribuer le gain à B2M FUSTAL 1 :

**PARIS ACASA 2 : -1pt – 0 but.**

**B2M FUSTAL 1 : 3pts – 0 but.**

### **Poule B**

#### **Courriel de ROISSY EN BRIE FUTSAL - 551471**

La Commission prend note de la modification du coup d'envoi des rencontres à domicile : 20h00.

#### **20528779 CHAMPS FUTSAL 2 / DIAMANT FUTSAL 2 du 24/11/2018**

Absence de FMI.

La Commission prend note des explications fournies par le club de CHAMPS FUTSAL 2 et lui demande d'être opérationnel pour la prochaine rencontre.

#### **20528801 CHAMPS FUTSAL 2 / AVICENNE ASC 1 du 26/01/2019**

Réception de l'attestation d'indisponibilité du gymnase.

La Commission demande au club de CHAMPS FUTSAL 2 de bien vouloir lui faire savoir s'il dispose d'un créneau pour accueillir cette rencontre dans la même semaine (semaine du 21 au 25 janvier 2019).

### **Régional 3**

#### **Poule A**

#### **20528878 LES ARTITES 2 / SAINT MAURICE AJ 1 du 08/12/2018**

Courriel du club des ARTISTES 2.

La Commission au vu du motif invoqué reporte la rencontre au samedi 22/12/2018.

#### **Poule C**

#### **20529047 CSC 1 / CHAMPIGNY CF 1 du 15/12/2018**

Suite à la qualification de CSC 1 pour le tour n°5 de la Coupe Nationale Futsal, cette rencontre est reportée à une date ultérieure.

## **FEUILLE DE MATCH MANQUANTE - SENIORS**

La feuille de match ci-dessous doit être transmise dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG LPIFF) :

#### **1<sup>er</sup> rappel :**

Régional 3 – poule B

20528964 BAGNEUX FUTSAL 2 / US NOGENT 94 du 25/11/2018

## **CRITERIUM U18 FUTSAL – phase 1**

#### **Poule C**

#### **21049044 LES ARTISTES 1 / B2M FUTSAL 1 du 09/12/2018**

Courriel du club des ARTISTES 1.

La Commission au vu du motif invoqué reporte la rencontre au dimanche 16/12/2018.

**21049012 CHAMPS FUTSAL 1 / B2M FUTSAL 1 du 26/01/2019**

Réception de l'attestation d'indisponibilité du gymnase.

La Commission reporte ce match au samedi 02/02/2019.

**FEUILLES DE MATCH MANQUANTES – U18**

Les feuilles de match ci-dessous doivent être transmises dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG LPIFF) :

**1<sup>er</sup> rappel**

**Poule A**

21048911 AVICENNE ASC 1 / KARMA FSC 2 du 23/11/2018

21048936 PARIS CDG FUTSAL 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 24/11/2018